Villemoisson sur-orge

Pièces nécessaires à une inscription scolaire

- le livret de famille
- le carnet de santé
- *un justificatif de domicile de moins de 3 mois sur Villemoisson* ou
- un *certificat d'hébergement* *(avec **une quittance de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant**)* ou
- une *attestation d'accueil pour les étrangers* *(formulaire disponible sur internet)*
- Adresses mail et téléphone des deux parents, leurs professions respectives,
- Certificat de radiation (quand l'enfant est déjà scolarisé, ce document est délivré par la direction d'école)
- Un RIB
- Si les parents sont séparés, fournir le jugement de séparation, à défaut, un courrier manuscrit du parent ne résidant pas à Villemoisson, autorisant l'inscription scolaire de son enfant sur la commune de Villemoisson.
- **Facturation cantine et centre de loisirs, acceptez-vous les factures dématérialisées (possibilité de les télécharger) ? OUI ou NON**

Prendre rendez-vous auprès du service scolaire au 01.69.51.56.09 ou par mail à : scolaire@villemoisson.fr